

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 12 février 2026



Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/02/2026

douze février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Représentés :

Excusés :

Absents : Michel DUPUY

Secrétaire de séance : Pierre BONNEFILLE

Objet: Convention financière travaux d'interconnexion des réseaux - DE_2026_008

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE_2024_016 du premier février 2024 définissant le projet d'interconnexion sur le réseau du Villard (commune de Chanac) pour la sécurisation en eau potable des Salelles,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention financière entre la commune de Chanac et la commune des Salelles,

Madame le Maire présente au Conseil la convention financière "Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable" entre la commune de Chanac et la commune des Salelles ci-annexée.

Le conseil, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention "Travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable" entre la commune de Chanac et la commune des Salelles.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE

Le président de séance

Suzanne BADAROUX

